

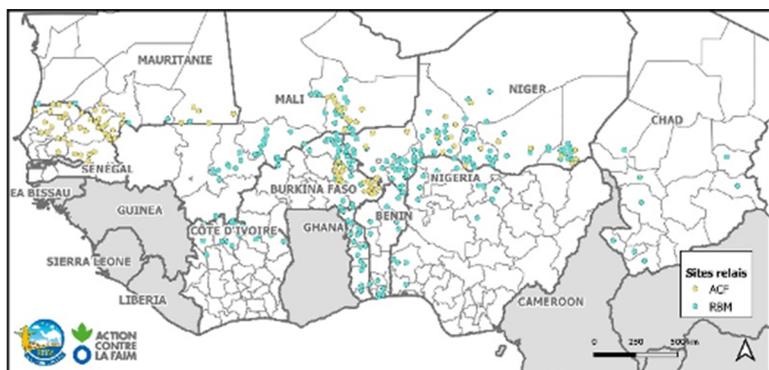


BULLETIN VEILLE INFORMATIVE ET SUIVI DE L'IMPACT DE LA COVID19 SUR LES MÉNAGES PASTORAUX

NUMÉRO SPÉCIAL
MAI-DECEMBRE 2020



Le système de veille mis en place par RBM avec l'appui des partenaires techniques (ACF, OIM, CARE) et financiers pour mesurer les impacts économiques de la COVID-19 sur les populations pastorales s'appuie sur l'optimisation des dispositifs existants, notamment les systèmes de veille pastorale établis par les deux organisations. Tel que conçu, ce système de veille permet de fournir, de façon hebdomadaire, des informations sur la situation des ménages pastoraux, à travers une plateforme d'analyse publique. Lien vers le Dash Board



Couverture géographique du dispositif de veille
(chaque point représente la localisation d'un relais pastorale)

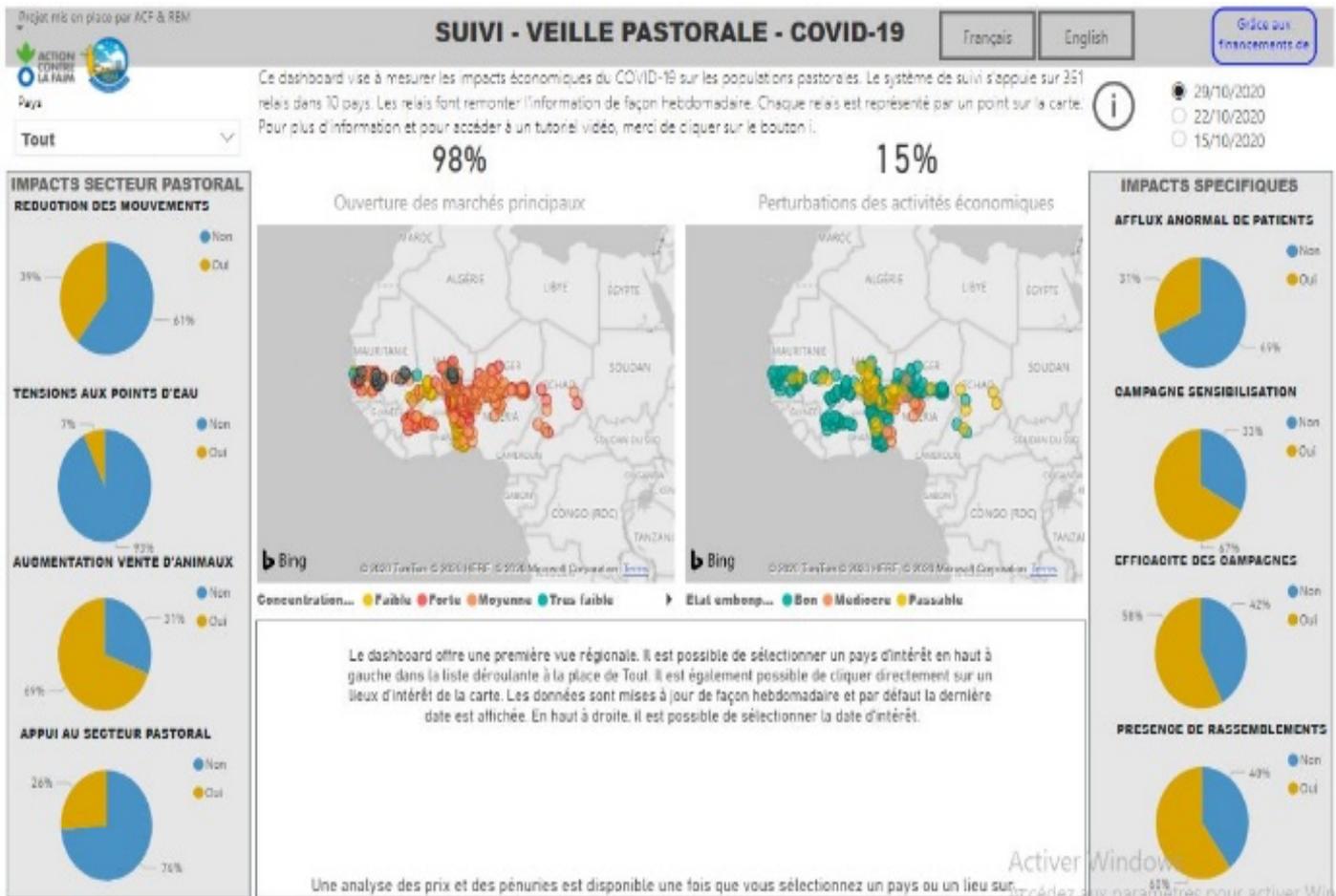
PRINCIPAUX MESSAGES D'ALERTE

- Le principal trait caractéristique de la présente campagne pastorale réside dans la forte pluviométrie enregistrée en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que dans la disponibilité des pâturages en qualité et en quantité. Dans la mémoire collective des pasteurs et agropasteurs, la zone sahélienne n'avait pas enregistré une production fourragère aussi abondante, avec autant d'espèces appréciées, depuis plusieurs années. Toutefois, l'exploitation de ces vastes pâturages qui comportent des espèces de bonne qualité fourragère risque d'être entravée par des contraintes d'accessibilité, en lien avec la menace sécuritaire ou l'obstruction des voies de passage par les champs que l'on constate par exemple dans la zone du Niger oriental (communes de N'Guigmi, Maïné-Sora et Gueskérou, dans la région de Diffa), ainsi que dans l'Est du Burkina Faso (zone de pâture de Peli dans la province de la Komondjari, celles de Mopienga dans la commune de Mani et de Tansarga dans la commune du même nom). Face à cette dernière contrainte, il est indispensable de mener des actions de sensibilisation et de dialogue social, afin que les négociations entre les agriculteurs et les éleveurs débouchent sur des accords inclusifs pour l'occupation des sols et l'utilisation du foncier en amont de chaque campagne agricole

ZONE DE COUVERTURE

Elle regroupe les zones d'intervention de RBM. Ces zones sont des sous-espaces pastoraux dans 9 pays: Mali (TASSAGHT), Niger (AREN), Burkina Faso (CRUS, RECOPA), Sénégal (ADENA), Mauritanie (GNAP), Togo (PAT-Togo), Bénin (ANOPER), Nigeria (BILPAN), Côte d'Ivoire (OPEF) avec l'appui des services techniques du Mali, du Niger et du Burkina-Faso.

- La gestion des mouvements de transhumance du bétail entre le Sahel et les pays côtiers se heurte à des difficultés découlant de l'absence de données fiables sur les flux d'animaux de part et d'autre des frontières. Un tel constat met en exergue la nécessité d'établir, en consultation avec les représentants des éleveurs, des dispositifs robustes de comptage des animaux lors de la descente et de la remontée des transhumants. A cet effet, les éleveurs pourraient être incités à participer à ces exercices via l'accès à des campagnes de vaccination gratuite dans les zones de dénombrement par exemple.
- En ce qui concerne la situation des transhumants qui sont bloqués dans les pays côtiers, nous ne disposons pas de données statistiques précises sur les effectifs d'animaux dont les propriétaires sont restés au niveau des pays côtiers et sur le nombre des animaux qui ont été bloqués à cause de la fermeture des frontières décidée par certains pays côtiers, suite à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et à sa prorogation. Par conséquent, il sera malaisé d'établir des prévisions pour la prochaine campagne de transhumance.
- La production fourragère abondante et de bonne qualité qui est disponible dans l'ensemble de la zone sahélienne se trouve menacée par le passage fréquent des feux de brousse. Ainsi, de nombreux cas de feux de brousse ont été constatés dans le Nord du Mali, le Sahel burkinabé, l'Est du Niger et le Sud de la Mauritanie. Face à cette situation, il s'avère nécessaire d'intensifier les campagnes de sensibilisation des usagers des espaces ruraux, mais aussi de conduire des actions d'aménagements des pare-feux



Faits saillants au cours de la période considérée :

- ▶ Survenue d'inondations et de feux de brousse qui ont entraîné des effets préjudiciables sur les conditions de vie des familles d'éleveurs ;
- ▶ Embrasement de la violence armée qui a affecté très durement les communautés pastorales et agropastorales du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;
- ▶ Pénurie des aliments du bétail qui a entraîné la dégradation des conditions d'alimentation du bétail ;
- ▶ Relâchement dans le respect des mesures barrières contre le coronavirus ;
- ▶ Faiblesse des appuis destinés au secteur pastoral.

Principales recommandations :

1. Face à la virulence de la seconde vague de la pandémie de la COVID-19, il est urgent et indispensable d'intensifier les actions de sensibilisation des populations pastorales et agropastorales ;
2. Le besoin de coaching et d'accompagnement des équipes opérationnelles des OP devrait être pris en charge de façon diligente, afin de permettre aux membres de ces équipes de relayer sur le terrain, de façon efficace, les mesures barrières de protection contre le coronavirus ;
3. Il s'avère nécessaire de mettre en place un système de suivi portant, de façon spécifique, sur l'évolution de la pandémie de la COVID-19 en milieu pastoral, avec un focus sur le taux d'incidence des cas positifs dans les terroirs d'attache et les zones de repli des transhumants ;
4. Il conviendrait de promouvoir des actions innovantes permettant d'intensifier les campagnes

de sensibilisation par les radios rurales et la téléphonie mobile ;

5. Le RBM et ses partenaires appellent à une mobilisation de ressources additionnelles pour accroître les services d'appui aux éleveurs ;
6. Dans le souci d'améliorer la gestion des flux de transhumance transfrontalière du bétail entre le Sahel et les pays côtiers, il s'avère nécessaire d'accompagner les États sahéliens afin qu'ils puissent disposer d'outils appropriés et efficaces d'aide à la décision, notamment pour le comptage des animaux en déplacement et leur localisation ;
7. Il conviendrait d'accorder une plus grande attention à la production de données désagrégées par sexe dans le cadre des analyses portant sur le profil socio-économique des ménages pastoraux et leur niveau de sécurité alimentaire ;
8. Il s'avère nécessaire de mieux suivre l'application des mesures politiques consacrées à l'accompagnement ou à la régulation du secteur pastoral, en vue d'évaluer leur niveau de mise en œuvre et d'apprécier leur impact socio-économique sur les populations qu'elles visent ;
9. Il est indispensable de garantir un accès sécurisé aux zones pastorales et aux couloirs de transhumance pour les éleveurs.

Ce bulletin qui récapitule les principales données issues du système de veille pastorale est structuré autour des points suivants :

- ▶ Facteurs majeurs d'aggravation de la vulnérabilité pastorale sur la période écoulée ;
- ▶ Principales alertes ;
- ▶ Analyse rétrospective des données collectées depuis mai 2020 ;
- ▶ Conclusion.

FACTEURS MAJEURS D'AGGRAVATION DE LA VULNÉRABILITÉ PASTORALE

L'adoption par les pouvoirs publics de mesures restrictives dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 a conduit à la fermeture des frontières, avec pour conséquence immédiate le blocage des troupeaux en déplacement. Ainsi, de nombreux transhumants se sont trouvés bloqués dans les espaces transfrontaliers sans pouvoir continuer vers leur destination finale, ni rebrousser chemin. En prolongeant le séjour de leurs animaux dans les zones de transit, ils ont contribué à accroître fortement la pression exercée sur les ressources pastorales disponibles localement.

La fermeture des marchés à bétail pour éviter les regroupements de personnes a entraîné la mévente des animaux, alors que les familles d'éleveurs avaient un besoin urgent de trésorerie pour acheter les provisions nécessaires (denrées alimentaires, aliments du bétail, intrants vétérinaires, etc.).

L'expansion de la menace sécuritaire s'ajoute

à un contexte où la dynamique structurelle de la mobilité pastorale doit faire face à l'augmentation de nombreux facteurs de vulnérabilité qui sont liés à la pression humaine croissante sur les ressources naturelles, aux dynamiques de privatisation des ressources communes et à l'application de nouvelles réglementations dans les pays côtiers. L'exacerbation de la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles stratégiques, ainsi que l'occupation partielle ou totale des couloirs de transhumance et des aires de pâturage par les cultures tendent à accentuer la vulnérabilité du système d'élevage pastoral.

Le changement de perception de la transhumance dans les pays côtiers s'est traduit par un encadrement réglementaire plus strict de la mobilité transfrontalière du bétail, voire par l'interdiction de l'entrée des transhumants étrangers sur le territoire de certains pays. Ainsi, les autorités du Bénin ont adopté une mesure d'interdiction en décembre 2019 qui n'a toujours pas été abrogée.

PRINCIPALES ALERTES

► Inondations en cascade et feux de brousse à répétition

L'année 2020 a été marquée par l'abondance des précipitations qui ont été enregistrées au cours de la saison d'hivernage ; ce qui a engendré des effets bénéfiques en termes de disponibilité des pâturages et des ressources en eau de surface. Toutefois, les fortes précipitations ont entraîné des effets négatifs immédiats. En effet, suite aux intempéries enregistrées dans le courant du mois d'août, plusieurs pays situés dans l'espace couvert par la veille pastorale ont connu des inondations (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal, etc.). Les quantités importantes de pluies tombées dans un court laps de temps ont provoqué des pertes en vies humaines, la destruction des habitations, des infrastructures et des cultures, ainsi que la mort des animaux

déjà affaiblis par la longue période de sécheresse.

Compte tenu des pluies intenses, les territoires d'élevage disposaient en fin d'hivernage d'une grande quantité de biomasse fourragère permettant théoriquement d'assurer l'alimentation du bétail. Cependant, dès qu'ils deviennent secs, et en l'absence d'une gestion appropriée, les fourrages herbacés sont la proie de feux de brousse à répétition dans les pays sahéliers. Cet état de fait entraîne la perte de ressources alimentaires précieuses dont les animaux ont besoin non seulement pour poursuivre leur cycle de croissance en saison sèche, mais aussi pour faire face à la prochaine sécheresse pastorale. Entre octobre et décembre, les relais présents dans plusieurs pays sahéliers, en particulier au Mali, en Mauritanie et au Niger, ont lancé des alertes au sujet des feux de brousse.

► **Essor de la criminalité et de la violence armée dans les zones pastorales**

L'expansion de l'insécurité affecte durement plusieurs zones pastorales et agropastorales du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Cette situation est aggravée par le développement de nouvelles formes de conflits. De nombreuses alertes d'urgence ont été diffusées par les relais au sujet de razzias de bétail. Plusieurs familles d'éleveurs ont été contraintes de céder, sous la menace, à des individus armés non identifiés une partie, voire même la totalité de leurs cheptels dans des zones telles que l'Ouest du Niger (région de Tillabéry) et le Nord du Mali (région de Gao).

Au Nigéria, les éleveurs sont confrontés à des défis sans précédent, en lien avec l'expansion de l'insécurité. L'essor de la violence armée et du banditisme se traduit par l'aggravation du phénomène du vol de bétail, ainsi que par des enlèvements de personnes dans plusieurs États du pays (notamment ceux de Katsina et Sokoto), ainsi que sur certains axes de déplacement (Zamafara – Kaduna, Abuja – frontière nigérienne, Abuja – Lokoja, etc.).

Alors que les communautés pastorales nigérianes sont victimes des activités criminelles menées par les groupes armés et organisations mafieuses, certains jeunes hommes issus de ces communautés commettent dorénavant et fréquemment des actes de brigandage. Ces jeunes, connaissant parfaitement la zone et mobiles, sont mus par l'appât du gain facile et rapide : ils multiplient les raptés contre rançon. Les personnes victimes d'enlèvements sont maintenues dans des camps, souvent enchaînées et brutalisées. Certaines d'entre elles meurent en captivité. L'utilisation de la langue Fulbé par la plupart de ces brigands est à l'origine d'un amalgame entre eux et les pasteurs qui utilisent cette langue.

► **Risques de conflits agriculteurs-éleveurs au Nigeria, suite au départ prématuré des troupeaux en transhumance**

Dans les **Etats de Katsina, Sokoto et Kebbi**, les zones pastorales connaissent, en cette période de début de la saison

sèche, une pénurie de fourrage qui provoque le départ précoce en transhumance de nombreux troupeaux. Dans la mesure où les champs cultivés ne sont pas encore totalement libérés dans les zones traditionnelles de repli, l'arrivée des troupeaux transhumants s'accompagne d'un accroissement considérable des tensions liées aux dégâts champêtres pouvant être causés par les animaux.

► **Des contraintes alimentaires susceptibles d'amoinrir la productivité des systèmes d'élevage**

Dans la plupart des zones pastorales, les conditions d'alimentation des animaux commencent à devenir difficiles à cause de la pénurie des aliments concentrés (graine et tourteau de coton par exemple) et de l'augmentation de leur prix. Lorsque ces aliments sont disponibles le long des axes de transhumance, ils sont vendus à des prix élevés. Pour remédier à cela, les éleveurs ont révisé à la hausse le prix de vente de leurs animaux, tant en ce qui concerne les petits ruminants que les bovins.

Ainsi, une chèvre adulte est vendue actuellement à 20 000 francs CFA, un mouton adulte entre 35 et 40 000 francs CFA et un taurillon d'un poids de 200 kg environ à 150 000 francs CFA.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DONNÉES COLLECTÉES DEPUIS MAI 2020



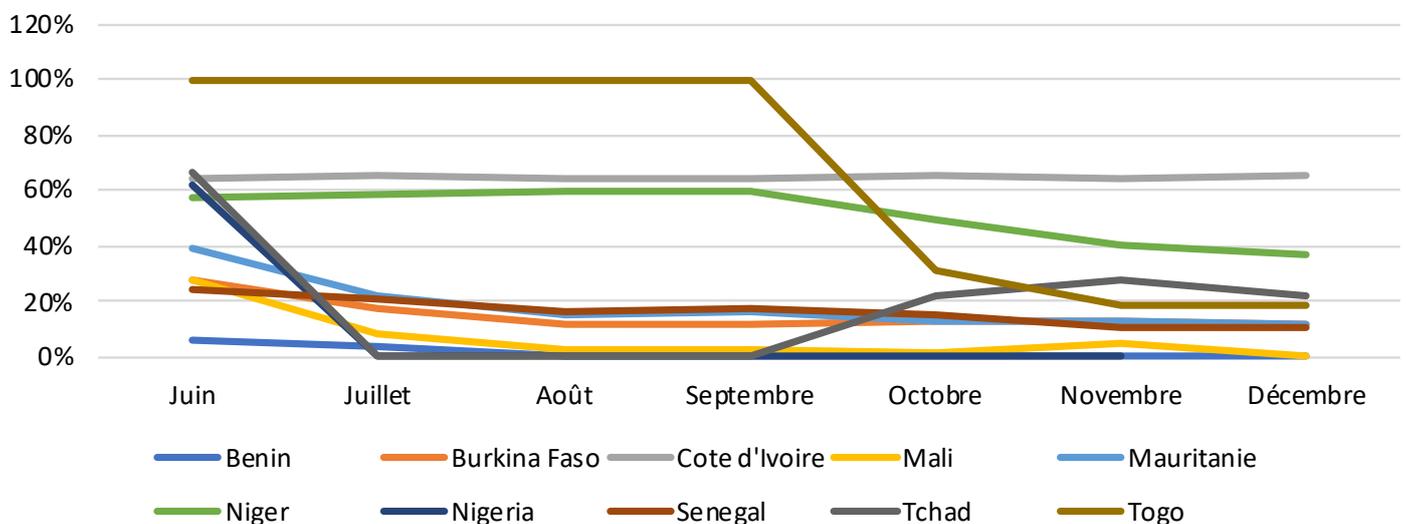
A l'échelle régionale, la pénurie des aliments du bétail (essentiellement les aliments concentrés) tend à s'atténuer puisqu'elle est mentionnée par 22% des relais seulement en décembre, contre 43% en juin. Globalement sur la période, des pénuries localisées et court terme ont été observées, mais les scénarii les plus pessimistes ont été évités. On note cependant des situations particulières au Togo, en Côte d'Ivoire et dans les pays sahéliens.

Il convient de souligner que le niveau de la pénurie des intrants alimentaires est resté constant dans les pays côtiers. Ainsi, la pénurie des aliments du bétail a été signalée par 100% des relais du Togo pendant les mois de juin,

juillet, août et septembre. Cet état de fait s'explique par deux facteurs principaux : (i) les banques d'aliments du bétail sont peu enclines à reconstituer leurs stocks, compte tenu de la forte disponibilité du fourrage herbacé en cette période de l'année ; et (ii) l'accroissement des difficultés d'accès aux zones pastorales pendant la saison pluvieuse ne favorise pas le réapprovisionnement des banques d'aliments du bétail. Une situation similaire est observée en Côte d'Ivoire où la proportion des relais mentionnant la pénurie des aliments du bétail était proche de 65% au cours de la période comprise entre juin et décembre.

Sur l'ensemble du Sahel, la pénurie des aliments du bétail est mentionnée par une proportion élevée des relais durant les mois de juin, juillet et août qui correspondent à la période de l'installation de la saison des pluies et du développement des pâturages. Au Tchad, le niveau de pénurie des aliments du bétail a commencé à décroître à partir du mois de juin.

Evolution de la pénurie des aliments du bétail

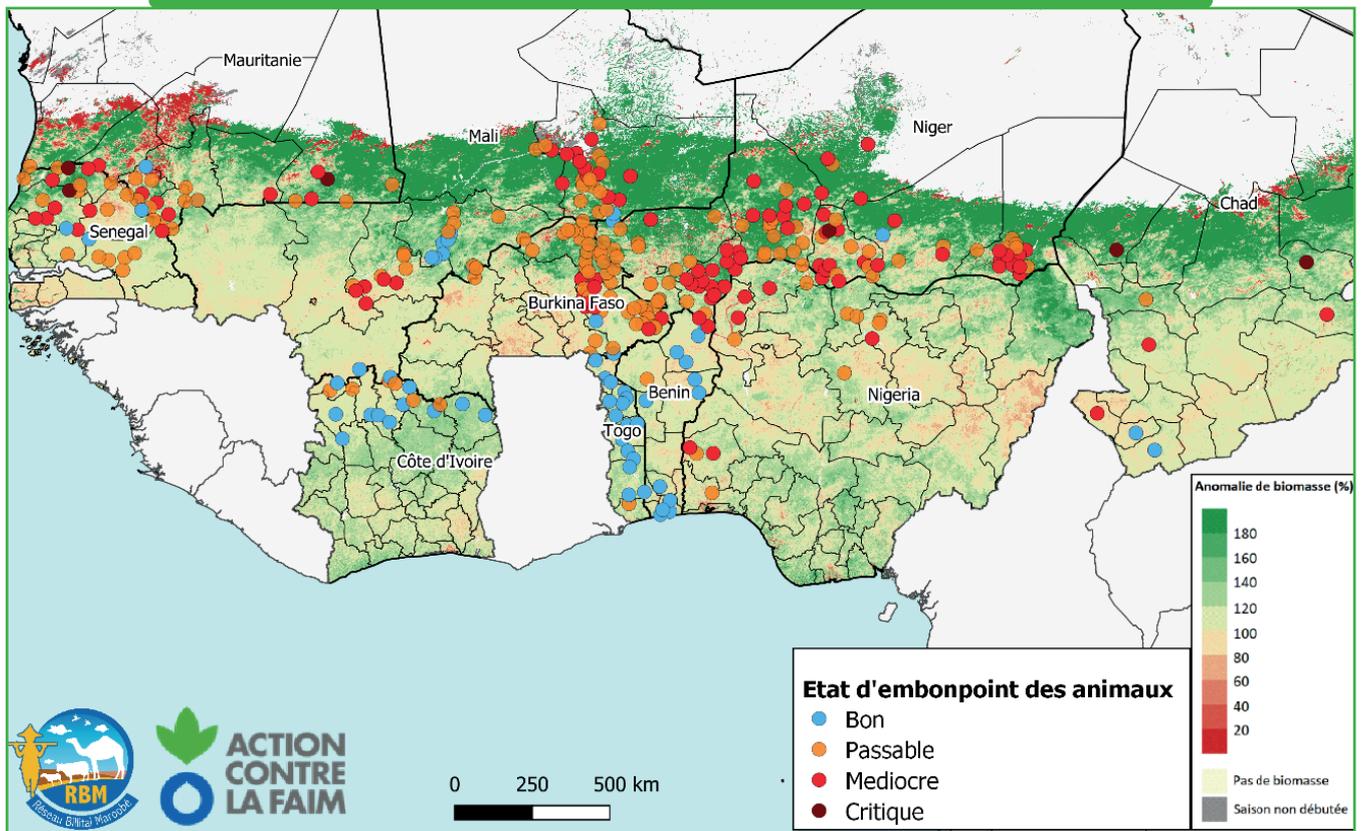


Un état d'embonpoint majoritairement perçu comme passable ou médiocre

Il ressort des témoignages fournis par les relais que l'état d'embonpoint des animaux est perçu comme étant passable dans l'ensemble de la zone couverte par le dispositif de suivi. Toutefois, les animaux sont en meilleur état dans certains pays côtiers, comme la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin. De façon globale, on a relevé la stabilité d'un état d'embonpoint perçu comme bon dans le Nord des pays côtiers pendant la période couverte par l'analyse.

En revanche, au Burkina Faso et au Niger, l'état d'embonpoint des animaux a été qualifié de passable ou de médiocre au cours de la période allant de novembre à décembre 2020. Il est de même pour le Nigeria où une telle situation pourrait s'expliquer par la forte réduction des déplacements des animaux découlant principalement de l'application des mesures publiques de lutte contre la COVID-19 et, dans une moindre mesure, du choix délibéré fait par certaines familles d'éleveurs.

Anomalie de production de biomasse durant l'hivernage 2020 et état d'embonpoint des animaux de novembre à décembre



Globalement, l'état d'embonpoint des animaux était passable en juin au Sahel. Le Tchad présentait la situation la plus critique, compte tenu de l'installation tardive des pluies. A la fin de l'hivernage, l'état d'embonpoint du bétail s'est légèrement amélioré dans certains pays, en l'occurrence la Mauritanie et le Mali où respectivement 83% et 59% des relais estiment qu'il est bon.

Pendant la saison des pluies, l'état d'embonpoint des animaux n'a pas été négativement affecté par la pénurie des aliments du bétail au Sahel parce que les pâturages naturels étaient abondants et les ressources en eau de surface disponibles. Cependant, en novembre et décembre, l'état général des animaux a régressé au Burkina Faso et au Niger, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs : (i) le retard dans la libération des champs n'a pas permis aux animaux d'accéder aux résidus culturaux ; (ii) l'amplification des feux de brousse a entraîné la destruction d'une partie importante du stock fourrager ; et (iii) la réduction de la mobilité du bétail à cause de l'expansion de la menace sécuritaire et de l'application des mesures restrictives adoptées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

On note des situations critiques au Sénégal et en Mauritanie.

Des tensions autour des points d'eau en atténuation progressive.

A l'échelle régionale, des tensions ont été signalées autour des points d'eau pastoraux par 23 % des relais, au moment où la pandémie du coronavirus venait de faire son apparition au Sahel et en Afrique de l'Ouest (mai 2020). Ces conflits liés à l'accès à l'eau qui étaient particulièrement fréquents au Burkina Faso et en Mauritanie ont connu une baisse progressive entre les mois de juillet et décembre, puisque la proportion de relais qui les ont signalés est passée de 19 à 8%.

Dans le cas spécifique du Burkina Faso, l'installation tardive de la saison des pluies a entraîné la persistance de tensions autour

des points d'eau (puits et forages). En effet, la proportion des relais mentionnant des relations tendues entre les usagers des points d'eau s'est élevée à 50% en juin et 59% en juillet, période au cours de laquelle les ressources en eau de surface étaient déficitaires. Dans les mois qui ont suivi (août à décembre), les conflits ont quasiment cessé avec l'arrivée des pluies (réduction de la proportion des relais mentionnant un tel phénomène à 1%, voire 0%). Cette situation d'absence de conflit est observée au Mali et au Tchad également.

Au Sénégal, l'ampleur des tensions autour des points d'eau est restée constante tout au long de la période considérée. Entre les mois de juin et décembre, la proportion des relais mentionnant ce phénomène a tourné autour de 15 à 16%, atteignant, tout au plus, un maximum de 20% à certains moments.

RÉDUCTION DES MOUVEMENTS DU BÉTAIL



La réduction des mouvements du bétail a été l'une des principales conséquences qui ont résulté de l'application des mesures politiques et sanitaires de lutte contre la pandémie de la COVID-19 adoptées dans l'ensemble des pays sahéliens et côtiers. Il convient de mentionner que les mesures restreignant la mobilité du bétail au niveau national ont été levées après une période d'application relativement courte dans plusieurs pays où elles ont été adoptées (cas de figure du Sénégal par exemple).

Au cours de la période comprise entre juin et décembre, la mise en œuvre de ces mesures a engendré des effets inégaux sur les familles d'éleveurs, en lien avec leur degré d'application (stricte ou partielle).

Il ressort de l'analyse des données recueillies dans le cadre du dispositif de veille que la plus forte réduction de la mobilité du bétail a été enregistrée au Togo (information fournie par 95% des relais). Cette restriction drastique des déplacements des animaux a été provoquée par l'application stricte des mesures édictées par les pouvoirs publics en vue de freiner la propagation de la pandémie.

En Côte d'Ivoire, les relais ont signalé une forte réduction des mouvements des animaux pendant les mois de juillet (89% des relais), d'août (98%) et de septembre (100%), à cause de trois facteurs principaux :

- I. l'application des mesures publiques de restriction des déplacements du bétail ;
- II. la disponibilité de ressources fourragères en abondance, suite à l'installation des pluies ;

III. Et l'occupation de la majeure partie des espaces ruraux par les champs.

Au Nigeria, en décembre, seuls 13% des relais ont mentionné une réduction des mouvements du bétail. La réduction des mouvements du bétail était élevée en juin, puisque cela a été mentionné par 82% des relais. A partir du mois de juillet, les entraves à la mobilité des troupeaux ont baissé considérablement à la faveur d'un relâchement dans l'application des mesures publiques restrictives.

A l'instar des autres pays sahéliens, le Mali a connu une forte restriction des mouvements des animaux, suite l'éclatement de la crise sanitaire. Grâce à la disponibilité des ressources pastorales pendant l'hivernage, les troupeaux sont restés autour des campements implantés dans les zones pastorales et agropastorales. Au mois de décembre, seulement 6% des relais ont signalé la réduction de la mobilité pastorale.

En Mauritanie, la baisse de la mobilité des animaux a été signalée par 78% des relais, en juin. Cette proportion a baissé de façon progressive pour atteindre 50% au mois de décembre.

En résumé, les pays peuvent être répartis en trois groupes du point de vue de l'évolution des systèmes de mobilité du bétail au cours de la période considérée :

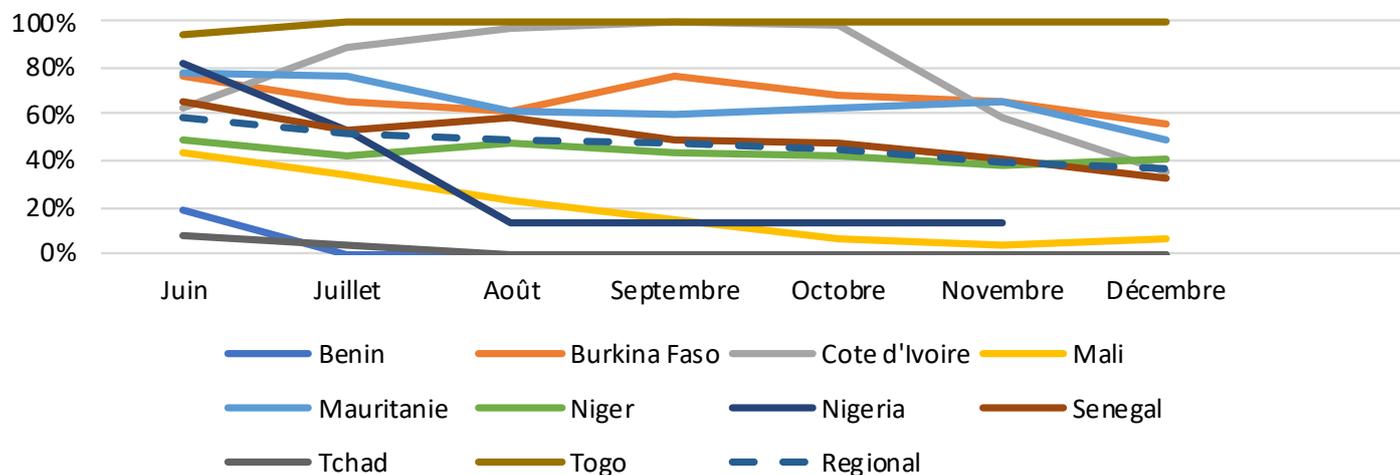
- a. Le premier regroupe les pays côtiers dans lesquels l'application des mesures restrictives a été stricte (cas de figure du Togo) ou relativement rigoureuse (cas de la Côte d'Ivoire) ;
- b. Le deuxième se compose des pays sahéliens qui ont été caractérisés par une application défailante des mesures adoptées par les pouvoirs publics (cas de figure du Niger et du Burkina Faso par exemple) ;
- c. Le troisième rassemble les pays qui ont procédé à une application non contraignante des mesures publiques (cas de figure de la Mauritanie par exemple).

En 2020, la perturbation de la campagne de transhumance a été tellement forte qu'aucun départ n'a été enregistré dans la zone du complexe WAPO (parcs et réserves de faune du W, d'Arly, de la Pendjari, et d'Oti-Mondouri et zones de chasse) et au niveau de la frontière Ouest Niger-Nigeria. En outre, les changements des itinéraires de transhumance ont entraîné des contraintes supplémentaires pour les éleveurs et les troupeaux qui se sont traduites par l'allongement du temps de déplacement, l'obligation de supporter les coûts additionnels générés par les contrôles aux frontières, la perte d'embonpoint des animaux, faute d'accès à des pâturages de bonne qualité et la baisse de leur valeur commerciale, l'égarement des animaux dans des zones qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter, etc.

La fragilisation des systèmes de mobilité a entraîné une concentration du bétail dans certaines zones, avec pour conséquences l'accroissement de la pression exercée sur les ressources pastorales, ainsi que le développement de tensions liées à l'accès à l'eau et au pâturage.

Les études récentes effectuées sur le terrain montrent que dans les zones qui connaissent encore une situation relativement stable, comme la province du Kéné Dougou au Burkina Faso par exemple, les éleveurs restreignent, de façon délibérée, leur mobilité afin d'échapper aux conséquences des incidents sécuritaires (interventions des forces de défenses et de sécurité, suite à des attaques djihadistes).

REDUCTION DES MOUVEMENTS DU BETAIL



CONCENTRATION D'ANIMAUX DANS LES ZONES TRANSFRONTALIÈRES

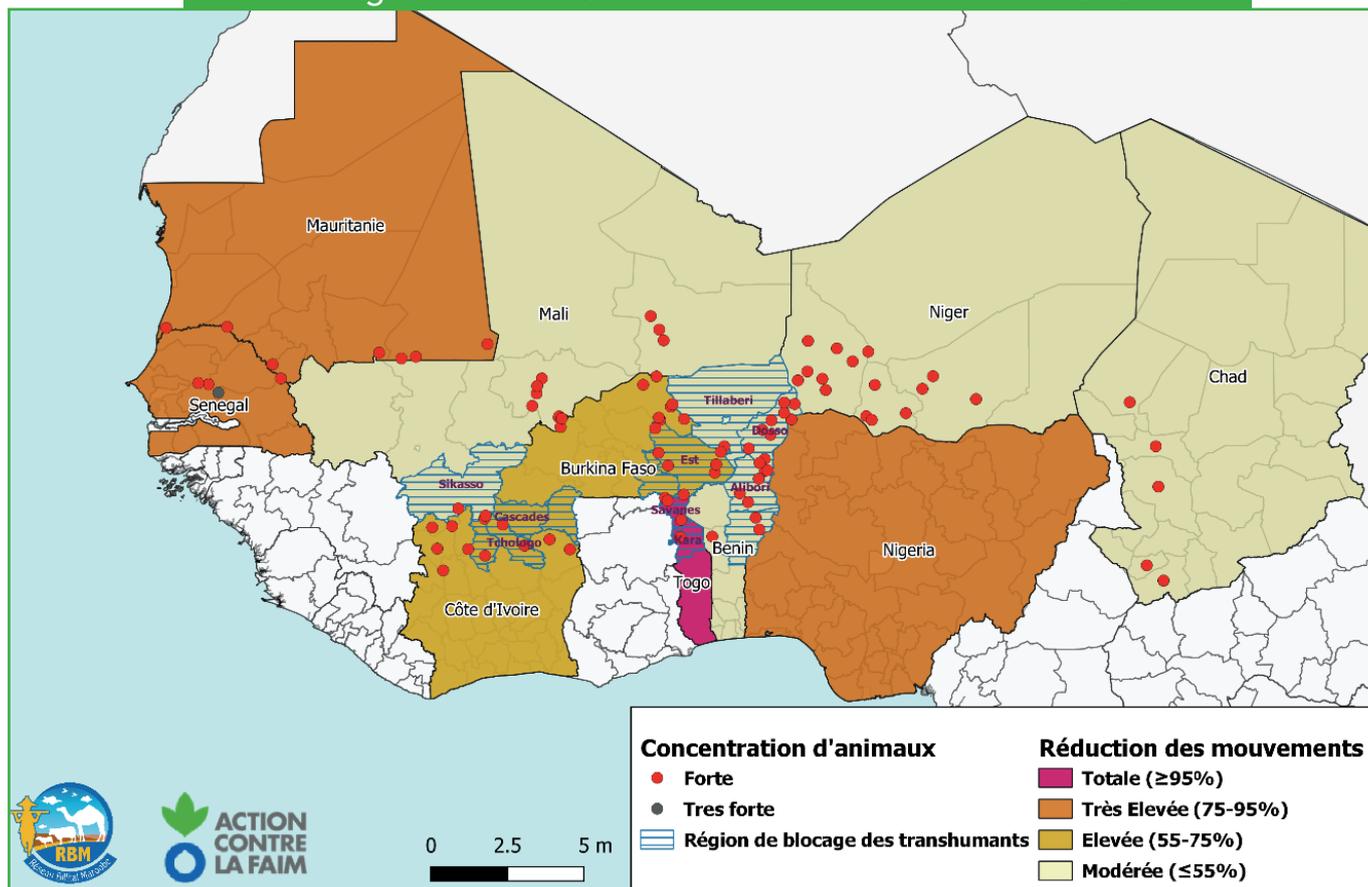


De fortes concentrations d'animaux ont été observées dans les espaces transfrontaliers situés à l'Est du Burkina Faso, au Nord de la Côte d'Ivoire, au Nord du Togo (jusqu'à la région des Plateaux), au Sud du Niger et au Nord du Nigeria. Durant la période considérée, les concentrations d'animaux ont été constamment signalées comme étant fortes à très fortes dans ces espaces qui sont durement affectés par l'insécurité récurrente.

La plupart de ces animaux appartiennent à des transhumants qui se sont trouvés bloqués sur le chemin du retour vers leurs terroirs d'attache, à cause de l'expansion de l'insécurité d'une part et, de la décision de fermeture des frontières adoptées dans le cadre de la lutte contre la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19, d'autre part.

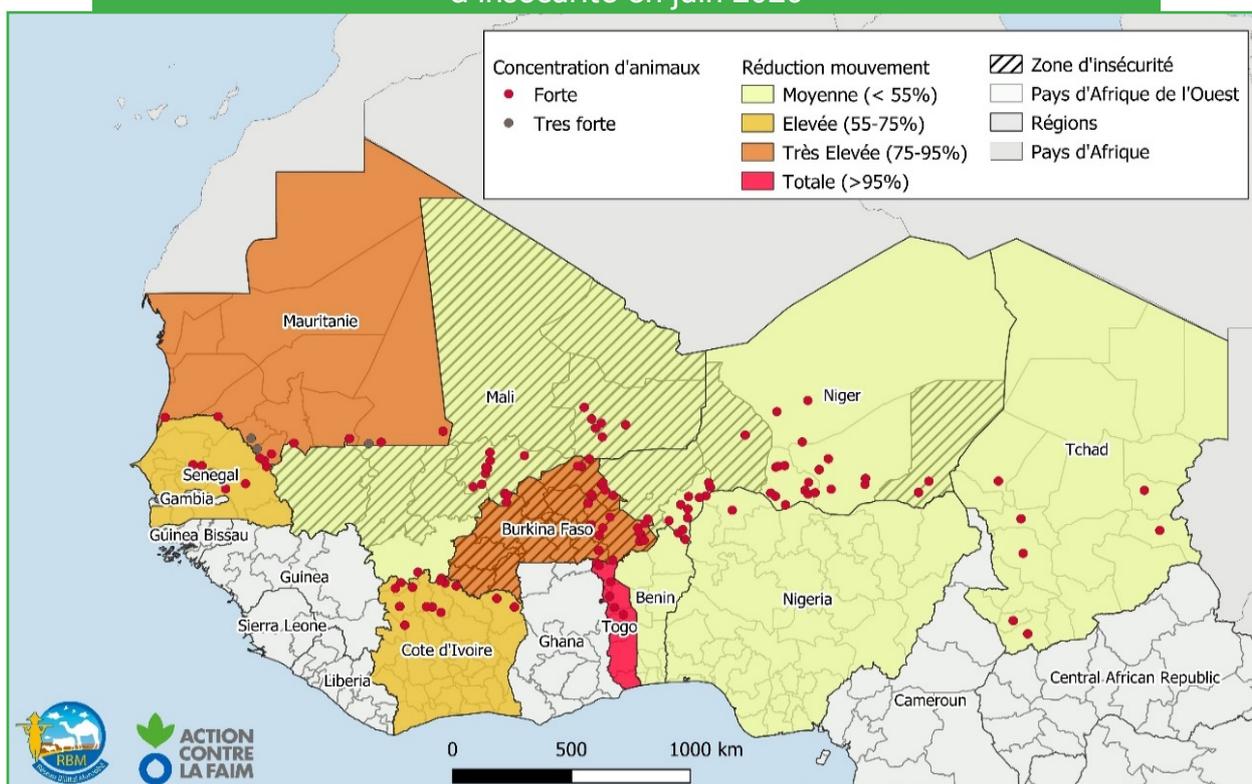
Au Sénégal, c'est la partie Nord du pays qui a abrité des concentrations d'animaux pendant la période considérée (juin à décembre). Quant à la Mauritanie, c'est surtout dans la partie Sud-Ouest du pays que les troupeaux ont été concentrés.

Concentration d'animaux et zones de réduction de mouvements et de blocages des transhumants de novembre à décembre 2020



Selon les données recueillies dans le cadre du dispositif de veille, dans le courant des mois de septembre et d'octobre, 323 transhumants conduisant un cheptel d'environ 33 000 bovins ont été bloqués dans des espaces transfrontaliers en proie à l'insécurité (région de l'Est du Burkina Faso par exemple).

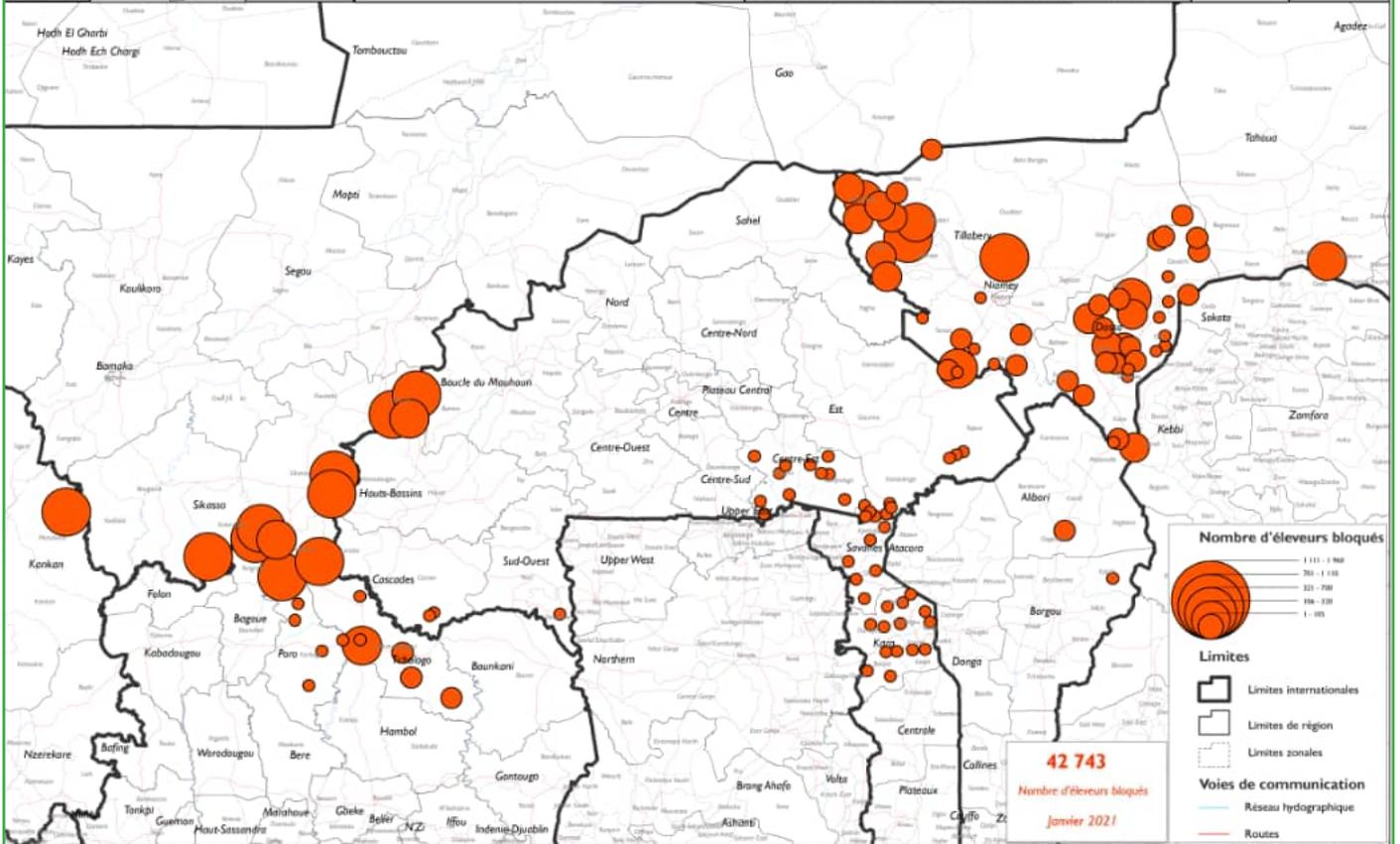
Concentration d'animaux et zones de réduction des mouvements et d'insécurité en juin 2020



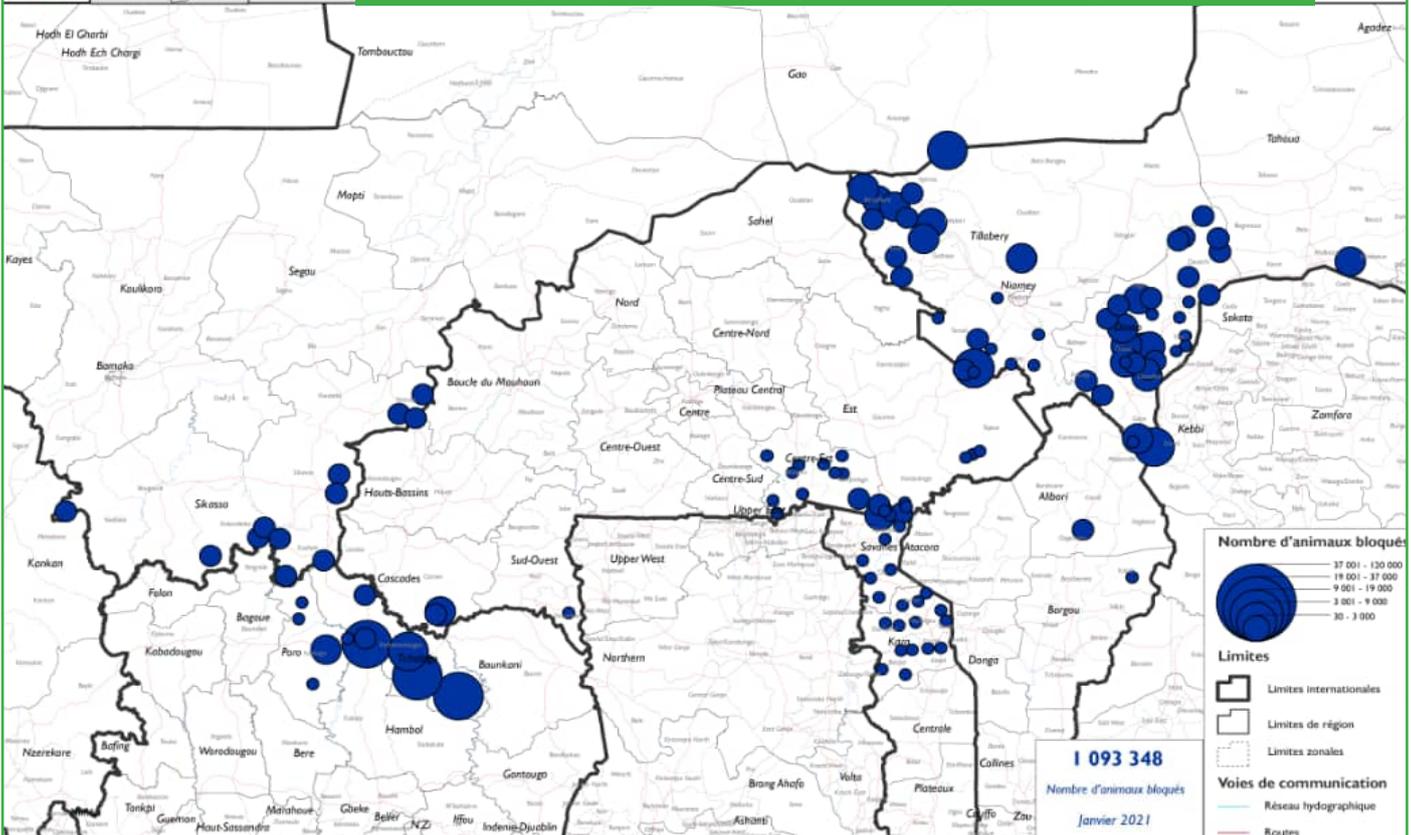
En décembre, l'on a recensé 40 000 transhumants et plus d'un million de têtes de bovins qui restent encore bloqués dans les zones frontalières, comparativement à juin, parce que les pays côtiers n'ont pas ouvert leurs frontières.

Une telle situation commande de revoir les approches de conduite du dialogue politique entre les acteurs, en mettant en exergue des évidences ayant trait aux nouvelles formes d'insécurité et en établissant une cartographie actualisée des flux de transhumance transfrontalière. En plus de la localisation des zones d'implantation des transhumants, il conviendrait de désagréger les groupes en fonction des facteurs explicatifs de leur présence dans les zones de transit ou d'accueil (prolongation du séjour à cause de l'insécurité prévalant dans les régions d'origine, entrave des déplacements des troupeaux causée par l'application des mesures publiques de lutte contre la pandémie de la COVID-19, fixation des familles ayant abandonné leurs terroirs d'attache affectés par le changement climatique, etc.).

Éleveurs transhumants bloqués pour cause de restrictions liées au Covid-19 ou à cause de l'insécurité



Animaux transhumants bloqués pour cause de restrictions liées au Covid-19 ou à cause de l'insécurité



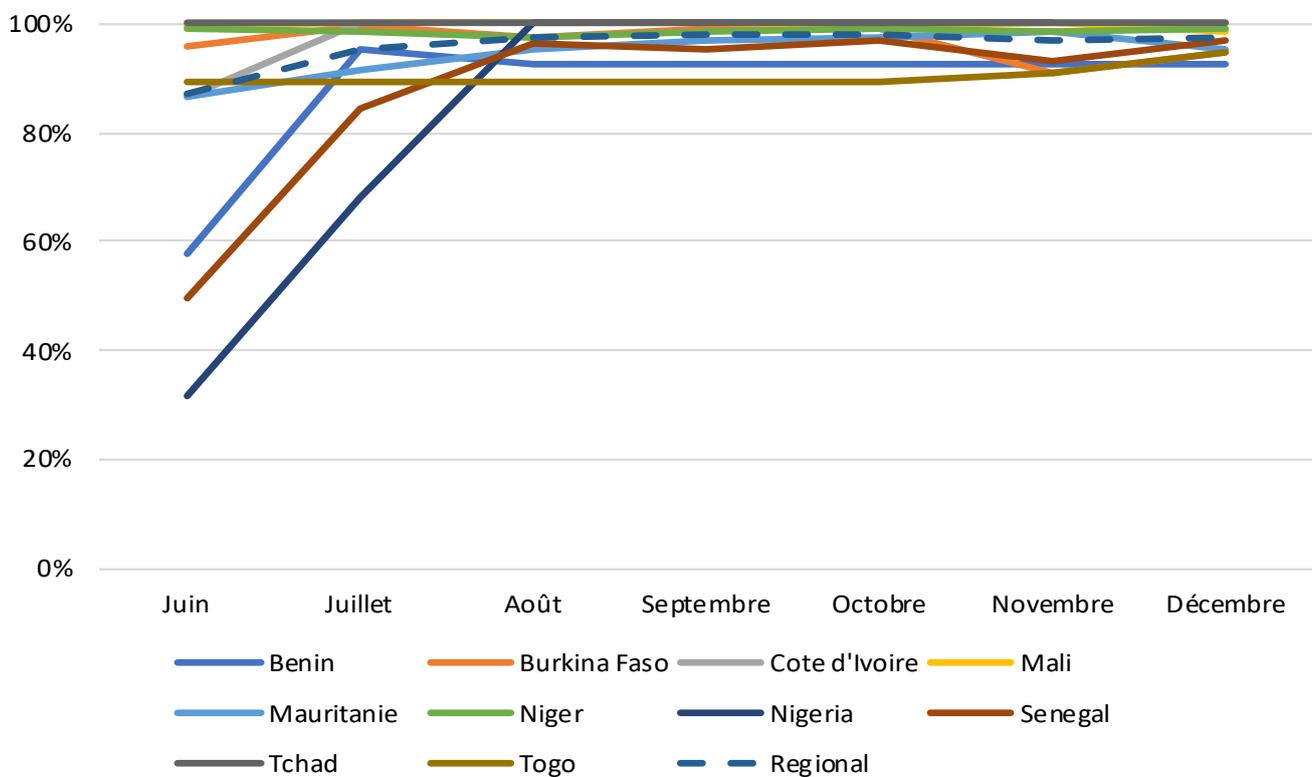
Efforts de résistance et adaptation de l'économie pastorale aux impacts socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 et de la crise sécuritaire.

Ouverture quasi-constante des marchés pendant la période considérée.

Dans la plupart des pays côtiers, plus de 80% des relais ont signalé la réouverture des marchés à bétail à partir du mois de juillet, suite au relâchement des mesures sanitaires.

Dans certains pays sahéliens comme le Mali et le Tchad, 100% des relais indiquent que les marchés sont restés ouverts pendant toute la période allant de juin à décembre. La fermeture systématique de tous les marchés officiels (cas du Sénégal notamment) observée en début de pandémie ne s'est pas prolongée.

Tendances concernant l'ouverture des marchés



A l'échelle régionale, les marchés à bétail sont restés ouverts selon 87% des relais, depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Cette proportion est passée à 98 % en décembre. Au niveau de tous les pays dans lesquels les données sont collectées, l'ouverture des marchés est pratiquement totale. D'une part, les marchés ont résisté aux mesures restrictives adoptées par les pouvoirs publics, dans la mesure où la plupart d'entre eux sont restés ouverts. D'autre part, les décisions de fermeture des marchés à bétail signalées par les relais ont concerné essentiellement des marchés de proximité et des marchés informels.

Tableau des prix des ovins et caprins (en francs CFA)

PRIX CAPRIN								
PAYS	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Delta
Benin	27 904	28 569	26 615	23 846	24 292	26 410	26 077	- 1 827
Burkina Faso	30 389	29 279	28 433	28 975	29 254	30 394	31 469	1 079
Cote d'Ivoire	28 875	32 200	24 125	23 650	23 500	23 475	23 900	4 975
Mali	21 868	28 905	24 225	23 860	24 033	25 916	26 336	4 468
Niger	20 331	25 120	21 673	18 559	19 429	20 207	20 795	464
Senegal	28 902	31 735	32 423	30 720	30 946	31 614	28 772	- 130
Tchad	18 519	18 426	15 833	15 833	35 278	34 389	35 000	16 481
Togo	27 526	34 379	32 592	24 379	25 000	25 691	30 798	3 272
Regional	24 360	28 364	25 342	23 515	24 284	24 958	25 455	1 095

PRIX Ovin								
PAYS	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Octobre	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	Delta
Benin	44 813	45 833	42 354	38 667	39 317	42 135	41 917	- 2 896
Burkina Faso	57 447	59 877	60 496	58 790	55 950	56 147	58 283	836
Cote d'Ivoire	56 063	85 000	49 250	42 920	42 000	42 000	42 150	- 13 913
Mali	41 650	59 775	48 306	43 457	42 182	44 971	42 956	1 306
Niger	46 644	54 728	48 154	40 249	39 093	45 595	45 853	79
Senegal	69 461	104 421	77 333	70 116	73 737	74 965	69 175	- 286
Tchad	28 796	28 889	22 500	22 500	23 333	22 889	22 778	- 6 019
Togo	56 184	85 463	72 763	48 311	46 179	48 750	58 246	2 061
Regional	50 150	64 718	53 938	47 150	46 250	48 590	49 217	- 93

De façon générale, les prix de vente des caprins et des ovins ont suivi la même tendance d'évolution marquée par des pics à la hausse qui ont été enregistrés dans deux circonstances : (i) à la veille de la célébration de la fête de la Tabaski, en juillet ; et (ii) au moment des fêtes de fin d'année, en décembre. Entre les mois d'août et d'octobre, les prix des petits ruminants ont connu une révision à la baisse.

Dans certains pays comme le Bénin et le Burkina, on constate que les prix des caprins sont restés stables pendant toute la période considérée.

Au Tchad, les prix de caprins ont quasiment doublé au cours de la période récente, en passant de 15 833 francs CFA pour un mâle adulte en septembre à 35 000 francs CFA en décembre. En revanche, le prix des ovins est resté stable au cours de la période (environ 22 500 francs CFA pour un mâle adulte).

En ce qui concerne le prix de vente des ovins, une baisse considérable a été enregistrée au lendemain de la célébration de la fête de la Tabaski, dans certains pays côtiers comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal. En effet, en Côte d'Ivoire, le prix moyen est passé de 85 000 francs CFA en juillet à 49 250 francs CFA en août. Au cours de la même période, le prix moyen est passé de 104 420 francs CFA à 77 330 francs au Sénégal.

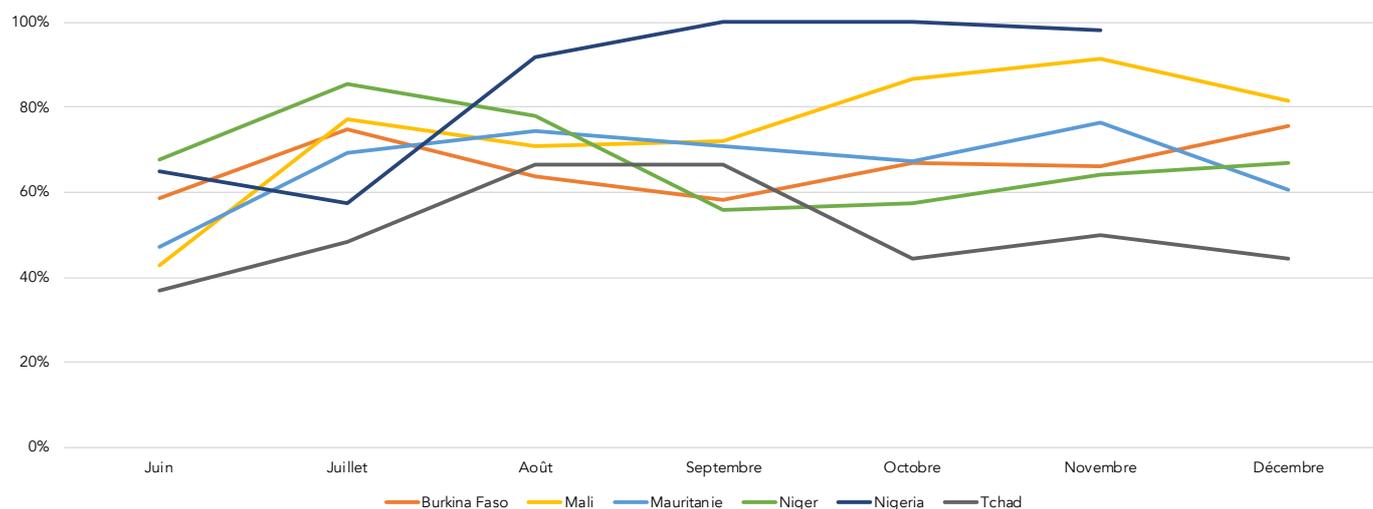
Des ventes des animaux en augmentation

Au début de la crise sanitaire, la proportion des relais mentionnant les ventes d'animaux au niveau de l'ensemble des pays était comprise entre 37 et 68%. A l'approche de la fête de la Tabaski, un pic des ventes des petits ruminants a été suivi d'une baisse progressive dans tous les pays.

Ainsi à l'échelle régionale, on constate que les ventes d'animaux ont été stimulées par le fait que la plupart des marchés à bétail sont restés ouverts. A titre d'illustration, au Bénin, la proportion des relais qui ont signalé une augmentation des ventes d'animaux est passée de 50% à 92% entre juin et décembre.

Dans certains pays, l'augmentation des ventes d'animaux est liée surtout à l'état d'embonpoint appréciable des animaux. C'est le cas du Mali où la proportion des relais faisant état de l'augmentation des ventes d'animaux est passée de 43% en juin à 77% en juillet, avant de s'élever à plus de 80% dans le courant des mois d'octobre, de novembre et de décembre. Cette tendance à la hausse a été observée dans les autres pays sahéliens. En revanche, on a constaté une diminution des ventes d'animaux en Côte d'Ivoire où les marchés sont largement approvisionnés par le bétail provenant du Mali.

Augmentation des ventes dans les pays sahéliens



Il convient de souligner qu'en dépit de l'application des mesures publiques restrictives, les relais ont enregistré une augmentation considérable des ventes d'animaux durant les mois de juillet et de décembre au cours desquels la forte hausse de la demande a permis de vendre les ovins et caprins à des prix très élevés.

Ainsi, les éleveurs ont su tirer profit de l'évolution avantageuse pour eux de l'offre et de la demande sur le marché. Les opportunités du marché varient en fonction des périodes de l'année, des espèces animales et des pays. En règle générale, le prix de vente des caprins se maintient à un niveau relativement élevé pendant toute l'année. Pour cette raison, cette espèce occupe une place centrale dans la stratégie de résilience des familles d'éleveurs. En effet, la vente des caprins constitue pour les éleveurs la première ligne de défense permettant d'éviter le basculement dans la précarité.



Dans de nombreux pays du Sahel qui ont connu une période de soudure pastorale difficile (Tchad, Niger et une partie du Burkina Faso), la vente des petits ruminants a servi de levier pour améliorer les moyens d'existence des familles d'éleveurs. En dépit

d'un état d'embonpoint des animaux passable, voire médiocre qui a été observé au Niger, au Tchad et dans une partie de la Mauritanie, les relais ont enregistré, à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, une augmentation des ventes, afin de couvrir les besoins alimentaires des familles d'éleveurs confrontées à une période de soudure pastorale difficile. D'ailleurs au cours de cette période, les éleveurs ont amorcé la mise en œuvre d'une stratégie de déstockage stratégique de leurs animaux.

En ce qui concerne les ovins, leur prix de vente sur le marché a été moins favorable que celui des caprins dans plusieurs pays (en l'occurrence le Tchad, le Niger, le Sénégal et la Côte d'Ivoire), en dehors des périodes des grandes fêtes religieuses. Pour l'essentiel, les prix de ces espèces ont évolué en dents de scie au cours de la période considérée. Les cas de figure de la Côte d'Ivoire et du Niger constituent des exemples illustratifs

S'agissant la vente des céréales, les données collectées auprès des relais font ressortir une faible variation à l'échelle régionale des prix pratiqués sur les marchés.

Il convient toutefois de signaler que le prix de 1 kg de sorgho est passé de 312 francs CFA en juin à 200 francs CFA en décembre. Une baisse du prix des céréales a été enregistrée dans plusieurs pays

sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) au cours de la période considérée : (i) mil, 241 francs CFA/kg en décembre, contre 352 francs CFA/kg en juin ; (ii) sorgho, 209 francs CFA, contre 352 francs CFA ; et (iii) maïs, 207 francs CFA, contre 416 francs CFA.

De façon générale, l'analyse de l'évolution des prix montre que les termes de l'échange ont été favorables aux éleveurs entre la fin du mois de juillet et décembre, dans certains pays sahéliers (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger).

DIMINUTION DE L'EFFICACITÉ DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LA COVID- 19

Selon les informations fournies par les relais, les campagnes d'information et de sensibilisation sur la pandémie du coronavirus ciblant les familles d'éleveurs se sont révélées d'une grande efficacité durant le mois de juin dans presque tous les pays.

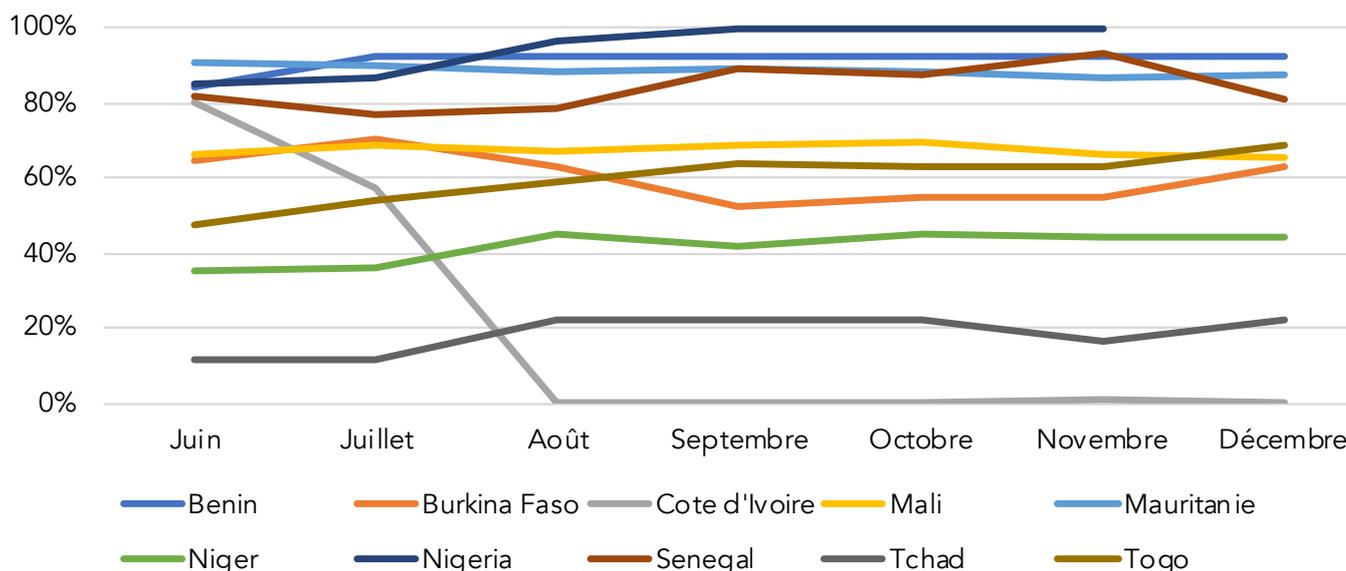
En ce qui concerne les pays sahéliers, les campagnes ont été efficaces, de l'avis de plus de 80% des relais entre le début de la crise sanitaire et les mois de juillet et août. Par la suite, l'efficacité des campagnes a légèrement baissé dans plusieurs pays, notamment le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie.

Au Tchad, l'appréciation portée sur l'efficacité des campagnes d'information et de sensibilisation a varié en fonction des périodes de l'année. Alors qu'en juin et juillet, seuls 11% des relais ont mis en évidence l'efficacité des actions menées, la proportion est passée à 22% dans les mois suivants (octobre à décembre).

Au Togo, 50% des relais ont jugé efficace la campagne menée au moment de la première vague de la pandémie de la COVID-19.

En Côte d'Ivoire, au cours de la période allant du mois d'août à celui d'octobre, il a été noté une baisse de l'efficacité des campagnes.

EFFICACITE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION



Rassemblements importants des personnes, des tendances contrastées entre pays sahéliers et côtiers

A l'échelle régionale, entre juin et décembre, la proportion des relais signalant un rassemblement des personnes (réunions publiques ou privées) a oscillé entre 56 et 62%. A partir du mois d'août, on a constaté une baisse de cette proportion qui a été suivie d'une nouvelle hausse en novembre/décembre.

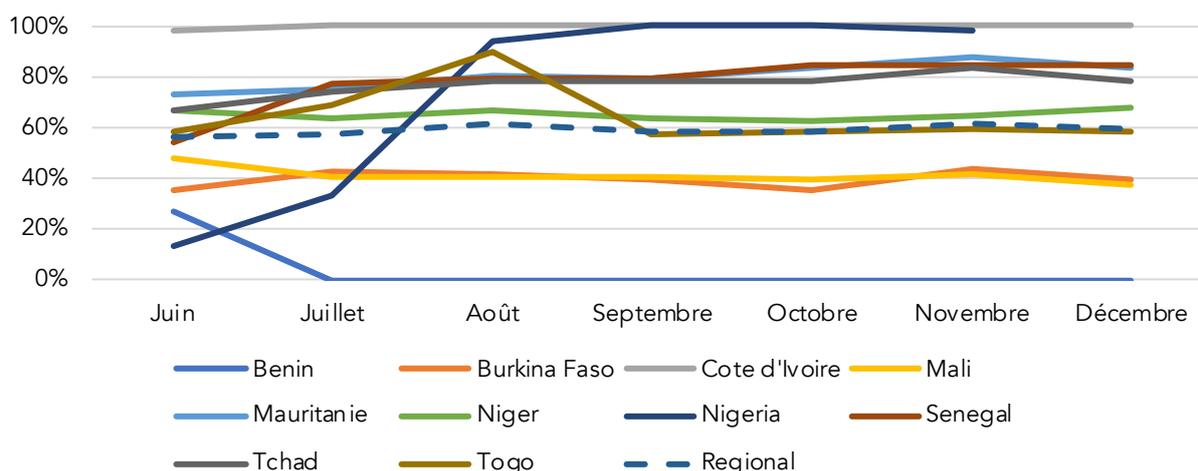
Au Nigeria, ce sont seulement 13% des relais qui ont signalé des rassemblements de personnes en juin ; ce qui traduit un niveau satisfaisant de respect des mesures de protection contre le coronavirus. Par la suite, cette proportion a augmenté de façon progressive à partir du mois de juillet jusqu'à atteindre un pic en septembre et octobre. Cela dénote d'un relâchement dans le respect de ces mesures. Au Togo, 58% des relais ont indiqué la poursuite des rassemblements en juin. Ce phénomène a atteint un pic durant le mois d'août.

En Côte d'Ivoire, 98 % des relais ont mentionné des rassemblements en juin. Dans le courant des mois suivants, cette proportion a atteint 100%.

Dans les pays sahéliens, la proportion des relais signalant des rassemblements est moins élevée, comparativement aux pays côtiers. Ainsi au cours de la période considérée, la proportion a été comprise entre 35% et 42%, Burkina Faso, entre 63% et 68% au Niger et entre 38% et 48% au Mali.



RASSEMBLEMENTS IMPORTANTS DES PERSONNES



De façon générale, les campagnes d'information et de sensibilisation ont été marquées par une grande efficacité au début de la crise sanitaire, en raison de la forte mobilisation des médias, des ONG et de l'ensemble des acteurs communautaires. L'appel à la mobilisation générale contre la COVID-19 s'est traduit par le respect des mesures publiques adoptées,

y compris l'interdiction des rassemblements publics et privés. A partir du mois d'août, on a assisté à un relâchement dans le respect des mesures barrières contre le coronavirus. Le retour des populations à leurs vieilles habitudes s'est traduit par l'organisation de réunions privées à l'occasion des cérémonies familiales et sociales.

DES AFFLUX ANORMAUX DES PATIENTS EN BAISSSE

En juin, à l'échelle régionale, un afflux anormal des patients a été signalé par 17% des relais. Entre les mois de septembre et décembre, cette proportion est passée de 20 à 33%. Il convient de mentionner que cette période correspond à la saison sèche froide dans les pays sahéliens et qu'elle se caractérise généralement par une augmentation des afflux anormaux des patients.

Au début de la crise sanitaire, les pays qui avaient le niveau le plus élevé d'afflux anormaux selon les relais étaient la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. A partir du mois d'août, la situation a

changé en Côte d'Ivoire, puisque la proportion des relais signalant ce phénomène a été comprise entre 5 et 6% au cours de la période allant d'octobre à décembre.

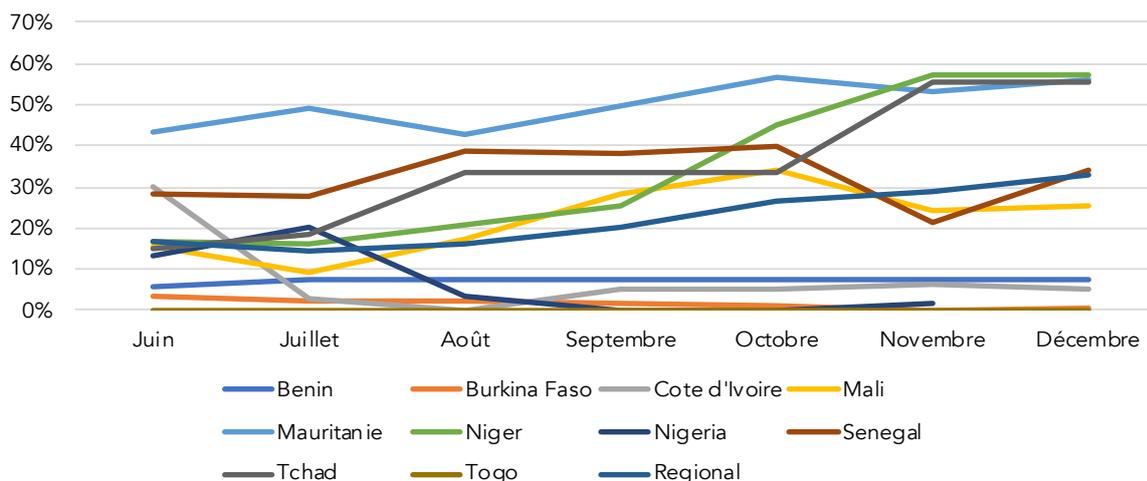
Au Nigeria, les données fournies par les relais font ressortir un faible afflux anormal des patients au cours de la période considérée.

Au Togo, pendant toute la période considérée, aucun relais n'a signalé un afflux anormal des

patients.
Au Burkina Faso, entre les mois de septembre et de décembre, une très faible proportion des relais a signalé des afflux anormaux des patients.

Au Niger et au Tchad, ainsi qu'en Mauritanie plus de 50% des relais ont signalé un afflux anormal de patient ; ce qui peut laisser supposer d'un regain épidémique dans ces pays.

Afflux anormal des patients



APPUI AU SECTEUR PASTORAL

A l'échelle régionale, la proportion des relais mentionnant la fourniture d'un appui au secteur pastoral a été comprise entre 24 et 27% entre juin et décembre. On peut en déduire que trois éleveurs sur quatre dans le besoin n'ont bénéficié d'aucun soutien. De manière globale, les programmes de terrain d'appui spécifique au secteur demeurent donc peu nombreux.

En Mauritanie et au Togo, les appuis ont été fournis aux éleveurs principalement entre les mois de juin et d'août, selon les relais. Au Mali et au Burkina Faso, la fourniture des appuis a été faite en juin et juillet. Au Niger, au Bénin et en Mauritanie, de nombreuses familles d'éleveurs ont bénéficié d'un soutien dans le cadre d'un projet exécuté par le RBM¹. En Côte d'Ivoire, le secteur pastoral n'a pas reçu de soutien spécifique au cours de la période considérée.

D'une manière générale, les appuis destinés au secteur pastoral ont été faibles. On pourrait répartir les pays en deux groupes : (i) la Mauritanie, le Bénin, le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Niger et le Togo dans lesquels le secteur pastoral semble, à des degrés divers, avoir fait l'objet d'un effort d'accompagnement du secteur ; et (ii) les autres pays dans lesquels le secteur est assez largement délaissé.

Les acquis majeurs enregistrés résultent de l'intervention diligente des dispositifs d'alerte qui ont fourni des informations utiles portant sur la situation des ménages pastoraux, aux pouvoirs publics et aux partenaires techniques et financiers. Certains soutiens prenant en compte à la fois les besoins alimentaires des éleveurs et ceux de leurs animaux ont été largement appréciés.

¹Projet d'assistance aux familles d'éleveurs confrontées aux effets cumulés de la soudure pastorale, de l'insécurité et de la pandémie du COVID-19 (PAS2P). Cet appui spécifique biaise un peu les résultats puisque les relais ont directement bénéficié du soutien fourni.

TÉMOIGNAGE D'UNE FEMME PASTEURE DÉPLACÉE INTERNE, SUITE À DES INCIDENTS SÉCURITAIRES



Salama, âgée de 43 ans réside dans la commune d'Ouatagouna (cercle d'Ansongo, région de Gao au Mali). Dans son témoignage, cette veuve et personne déplacée déclare ceci : « A cause de la crise que nous connaissons dans la région depuis une dizaine d'années, j'ai perdu mes sources des revenus qui reposaient sur un troupeau de petits ruminants comprenant une quarantaine de têtes. Cette période de crise est tellement difficile que j'avais perdu tout espoir. Il y a quelque

mois, des enquêteurs sont venus me rendre visite. Ils m'ont dit que mon nom figure sur la liste des bénéficiaires des appuis d'un projet qui veut aider les populations de notre zone². Je ne connaissais pas bien ce projet qui m'a apporté un soutien précieux. A deux reprises, j'ai reçu un transfert d'argent pour un montant de 60 000 francs CFA. Ensuite, j'ai bénéficié d'un troupeau de petits ruminants qui comprend 4 caprins et 3 ovins, ainsi que de 390 kg d'aliments du bétail pour nourrir les animaux. Cet appui m'a apporté du soulagement et l'espoir commence à revenir. Ma situation est en train de changer parce que le troupeau s'agrandit : une chèvre et une brebis ont mis bas et elles produisent du lait pour l'alimentation des membres de ma famille ».

Des efforts doivent être fournis pour intensifier les actions de sensibilisation et favoriser la mise à disposition des kits de protection collective et individuelle contre le coronavirus. Dans le même temps, il conviendrait de développer une réflexion sur les stratégies d'accompagnement des familles d'éleveurs confrontées aux crises sanitaires.

DIFFICULTÉS D'APPROVISIONNEMENT EN SUCRE ET EN SAVON

L'idée de mettre en place ces indicateurs est venue du fait qu'ils nous apparaissaient comme des paramètres intéressants pour mesurer les dysfonctionnements éventuels du marché et appréhender les difficultés d'accès à l'un des produits de base dans la lutte contre la pandémie.

A l'échelle régionale, la pénurie de sucre a été signalée par 11% des relais au moment où la pandémie de la COVID-19 venait de faire son apparition. Cette proportion a progressivement baissé, passant à 9% en août, puis à 7% en décembre.

Entre les mois d'août et de décembre, c'est une faible proportion des relais qui ont signalé la pénurie de sucre dans les pays sahéliers tels que le Burkina Faso, la Mauritanie, le Tchad et le Mali. La situation était différente

au Niger où la proportion des relais signalant une pénurie de sucre a été comprise entre 16 et 25% au cours de la période considérée. Cet état de fait pourrait s'expliquer par les difficultés d'accès à certaines zones rurales en période d'hivernage.

En ce qui concerne le savon, les relais ont signalé parfois une pénurie liée aux mesures de fermeture des frontières qui a été enregistrée principalement dans les pays sahéliers. Ainsi, en Mauritanie, une forte proportion des relais a mentionné la pénurie de savon en juin. Cette proportion a baissé en août et septembre, avant de remonter à nouveau en novembre et décembre.

Au Burkina Faso et au Niger, la pénurie de savon n'a pas revêtu une grande ampleur entre les mois de juin et de décembre.

Dans les pays côtiers, spécifiquement au Togo,

² Il s'agit du Projet Résilience et Cohésion Sociale des Communautés Transfrontalières du Liptako Gourma (RECOLG).

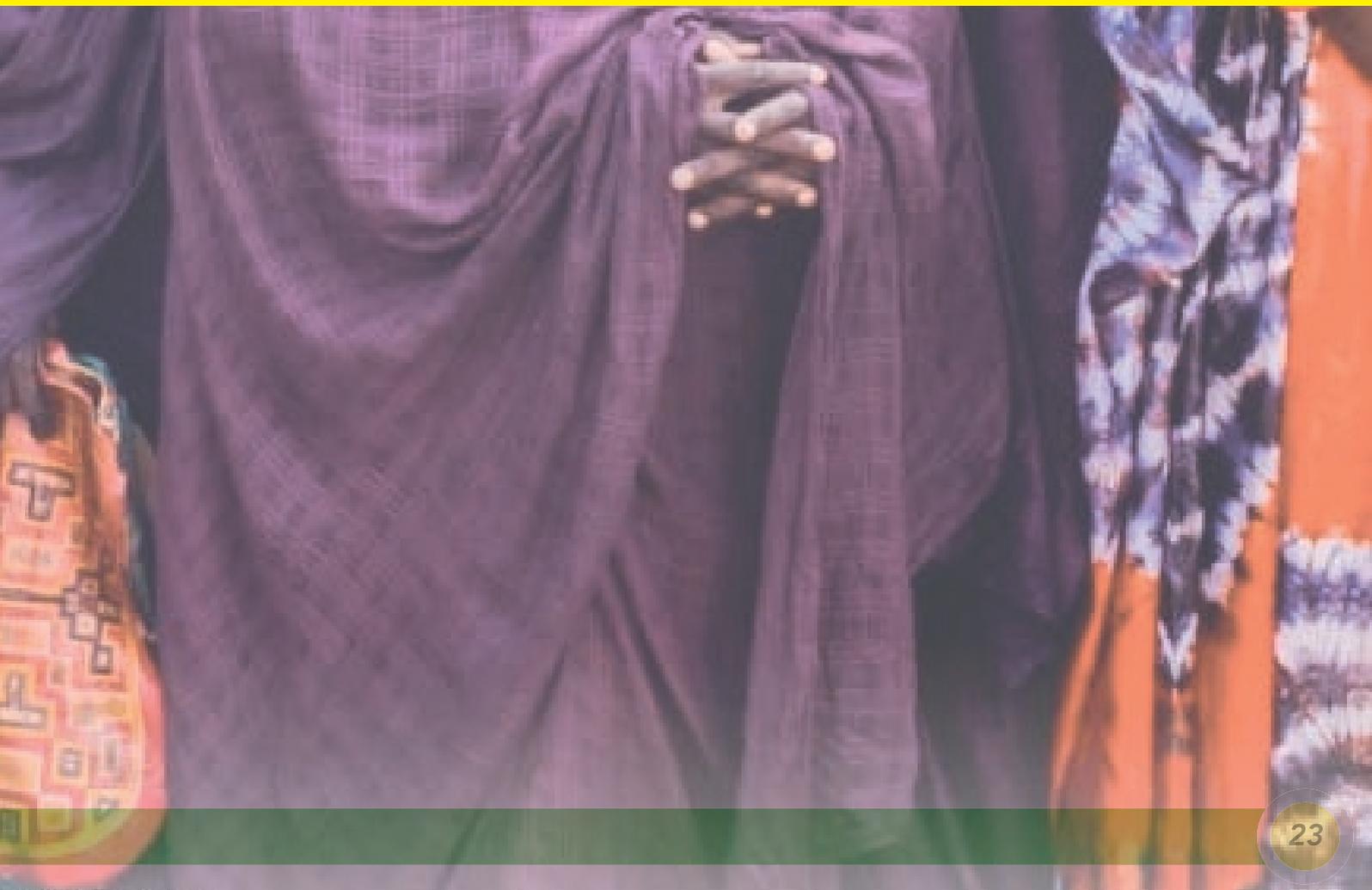
au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Nigeria, très peu de relais ont mentionné une pénurie de savon.

En conclusion, les perturbations engendrées par les mesures n'ont pas eu un impact fort sur l'approvisionnement des marchés en sucre et en savon.





CONCLUSION



L'analyse rétrospective des données au cours de la période considérée met en exergue un certain nombre de constats et de recommandations.

En ce qui concerne les feux de brousse, il conviendrait de prendre en compte certains points d'attention importants, principalement :

- ▶ L'intégration progressive de paramètres ayant trait aux feux de brousse et aux inondations dans le dispositif de veille informative du RBM (cartographie des zones touchées par ces phénomènes, établissement d'une typologie des feux de brousse en fonction de leur ampleur et de leur origine (incendies causés de façon délibérée ou accidentelle) ;
- ▶ La conduite de campagnes de sensibilisation des communautés rurales devant être animées par les organisations professionnelles d'éleveurs et axées sur les impacts écologiques et socio-économiques des feux de brousse dans les zones qui connaissent des feux récurrents ;
- ▶ L'établissement de relations de collaboration entre les organisations d'éleveurs et les brigades de sapeurs-pompiers, afin de faciliter la traduction en justice des auteurs de feux de brousse provoqués de façon délibérée ;
- ▶ Le développement par les organisations d'éleveurs d'un plaidoyer en faveur de l'intégration dans le cursus de formation de magistrats d'un module consacré à la lutte contre les feux de brousse ;
- ▶ La conduite par les organisations d'éleveurs de démarches auprès des partenaires techniques et financiers, afin qu'ils apportent un soutien aux initiatives d'aménagement de pares-feux qui sont promues par les collectivités territoriales ;
- ▶ L'attribution par les collectivités territoriales d'une autorisation de fauche et de valorisation commerciale de la paille de brousse, en veillant à mettre en place un système de prélèvement d'une redevance destinée à financer le paquet d'activités identifiées (fonctionnement de la veille informative, conduite des campagnes de sensibilisation et réalisation des opérations d'aménagement des pares-feux).

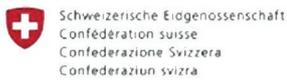
En ce qui concerne l'alimentation du bétail, les contraintes identifiées sont liées à plusieurs facteurs, notamment : (i) les difficultés d'accès aux résidus culturaux à cause du retard dans la libération des champs ; (ii) la destruction d'une partie importante du stock fourrager, suite au passage des feux de brousse ; et (iii) la réduction de la mobilité du bétail à cause de l'expansion de la menace sécuritaire et de l'application des mesures restrictives adoptées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

La dégradation de l'état d'embonpoint des animaux a atteint un niveau tel que plusieurs familles ont amorcé la mise en œuvre d'une stratégie de déstockage stratégique de leurs animaux.

En ce qui concerne la mobilité du bétail, le fait majeur réside dans le blocage de près de 40 000 transhumants sur le chemin de leur retour au Sahel, à cause de la fermeture des frontières des pays côtiers. Face à une telle situation, il conviendrait de mener un plaidoyer plus convaincant, en s'appuyant sur des évidences ayant trait aux nouvelles formes d'insécurité et en établissant une cartographie actualisée des flux de transhumance transfrontalière (localisation des zones d'implantation des transhumants, typologie des groupes en fonction des facteurs explicatifs de leur présence dans les zones de transit ou d'accueil).

En ce qui concerne les appuis au secteur pastoral, les données collectées mettent en exergue l'intervention diligente des dispositifs d'alerte et la qualité des informations qu'ils ont fournies aux pouvoirs publics et aux partenaires techniques et financiers sur la situation des ménages pastoraux. En outre, les données font ressortir la pertinence de certaines interventions qui ont pris en compte à la fois les besoins alimentaires des éleveurs et ceux de leurs animaux.

RÉALISÉ AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER



WWW.MAROUBE.COM



+227 20 74 11 99
ADRESSE : DAR ES SALAM NIAMEY